

7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 02.01.2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2012

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2012 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2012 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2012 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 décembre 2012 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 03.01.2013 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Messieurs les conseillers Eugène Roy et Bernard Pedneault ont procédé à la vérification des comptes.

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix couvrant la période du 17 décembre 2012 au 14 janvier 2013 laquelle totalise la somme de 217 875,37 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 04.01.2013 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 68-2002, 18-2005, 29-2006, 41-2007, 44-2007, 117-2011, 101-2010, 63-2008 et 116-2011, la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 janvier 2013, au montant de 2 171 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,16200	173 000 \$	1,55000 %	2014	2,73143 %
		177 000 \$	1,65000 %	2015	
		158 000 \$	1,90000 %	2016	
		162 000 \$	2,10000 %	2017	
		1 501 000 \$	2,35000 %	2018	
Financière Banque nationale inc.	98,38100	173 000 \$	1,50000 %	2014	2,81437 %
		177 000 \$	1,75000 %	2015	
		158 000 \$	2,00000 %	2016	
		162 000 \$	2,20000 %	2017	
		1 501 000 \$	2,50000 %	2018	

Considérant que l'offre provenant de Valeurs mobilière Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

A ces causes, monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay :

Que l'émission d'obligations au montant de 2 171 000 \$ de la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 06.01.2013 RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 171 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 68-2002, 18-2005, 29-2006, 41-2007, 44-2007, 117-2011, 101-2010, 63-2008 et 116-2011, la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 29 janvier 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 68-2002, 44-2007, 117-2011, 101-2010, 63-2008 et 116-2011, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 07.01.2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2013 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION AUX BÉNÉFICIAIRES DU STATIONNEMENT PUBLIC À L'ANGLE DES RUES SAINT-ANTOINE ET SAINT-ANDRÉ

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'adopter le règlement numéro 142-2013 ayant pour objet d'établir une tarification aux bénéficiaires du stationnement public à l'angle des rues Saint-Antoine et Saint-André. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 08.01.2013 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2013 POUR LA RÉDUCTION DU PHOSPHORE À LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR DE LAC-À-LA-CROIX

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'adopter le plan d'action 2013 pour la réduction du phosphore à la station d'épuration du secteur Lac-à-la-Croix déposé par Roche Itée - Groupe-conseil le 19 décembre 2012 N/Réf. : 103449.001-120. Ce plan d'action fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 09.01.2013 PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR »

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

Considérant que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

Considérant que ce programme se déroule en deux phases;

Considérant que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix participe au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de sept (7) poêles remplacés, et ce, pour l'année 2013.

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise monsieur Mario Bouchard, greffier à signer à cet effet le protocole d'entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 10.01.2013 NOMINATION DE MANDATAIRES POUR AGIR AUPRÈS D'HYDRO-QUEBEC

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'autoriser mesdames Marie-Hélène Boily, directrice générale, Claude Brassard, trésorière adjointe, messieurs Mario Bouchard, greffier et Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à agir au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix auprès d'Hydro-Québec pour l'ensemble des comptes d'électricité de la Ville et d'autoriser monsieur Mario Bouchard, à signer la procuration à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 11.01.2013 OCTROI D'UN CONTRAT ROCHE LTEE – GROUPE-CONSEIL – PLANS ET DEVIS RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE RÉSERVOIR CENTRE-VILLE

Monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'autoriser Roche ltée - Groupe-conseil à la conception de plans et devis pour la réfection complète du système de pompage du réservoir Centre-ville pour la somme de 20 900 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 9 janvier 2013 N/Réf. : 104021.001-000 et d'approprier cette somme à même les compensations versées dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 12.01.2013 DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL SUITE AU DÉPÔT D'UNE PÉTITION – BRUIT EXCESSIF DU SIFFLEMENT DES TRAINS

Considérant le dépôt d'une pétition le 4 décembre 2012 signée par plusieurs résidents et organismes des chemins numéros 1 à 16 du secteur du Banc de Sables;

Considérant que les signataires se disent exaspérés par le bruit excessif du sifflement des trains qui passent dans ce secteur à toute heure du jour et de la nuit;

Considérant qu'une demande est adressée à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour que celle-ci entreprenne des démarches auprès des instances concernées afin de faire cesser les sifflements excessifs et abusifs des trains lors de leur passage.

À ces causes, monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay :

De transmettre au Canadien National copie de la pétition et de demander à celui-ci d'analyser la situation du sifflement des trains qui semble excessive dans le secteur du Banc de Sables (chemins numéros 1 à 16), sans toutefois compromettre la sécurité du public;

De transmettre une copie de la présente résolution à Transport Canada.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 13.01.2013 HÉBERGEMENT TEMPORAIRE MAISON DES JEUNES L'ÉVOLUTION DE MÉTABETCHOUAN

Considérant qu'en décembre dernier, la Commission scolaire expulsait du bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague la maison des jeunes l'Évolution de Métabetchouan;

Considérant que le bâtiment de l'ancienne caserne incendie n'est actuellement pas prêt à recevoir les nouvelles installations de la maison des jeunes;

Considérant l'entente intervenue entre le Dépanneur Métabetchouan et la maison des jeunes pour héberger temporairement l'organisme dans ses locaux du sous-sol pour la somme de 5 000 \$;

Considérant que la maison des jeunes versera la somme de 1 500 \$.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'autoriser le versement d'une somme de 3 500 \$ au Dépanneur Métabetchouan dans le cadre de l'entente conclue entre les deux parties pour l'hébergement temporaire de la maison des jeunes l'Évolution de Métabetchouan, et ce, pour toute la durée du bail, soit du 7 janvier 2013 au 31 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Madame la mairesse dresse le rapport des activités du conseil municipal.

- Conseil d'administration Véloroute des Bleuets;
- Forum sur le vieillissement de la population;
- Conseil d'administration Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité;
- Participation au concert de Noël de l'école parc Maurice Kirouac;
- Participation aux messes du 1^{er} janvier 2013.

4.4.1 14.01.2013 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS.

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bergeron d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions suivantes:

L'équipe des techniciens ambulanciers de «Ambulance Médilac inc.» Cinquième édition du « Double Défi des deux Mario » au profit de la Fondation sur la Pointe des Pieds	100 \$
Les Gens oubliés d'Hébertville Cuisine collective	500 \$
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité Contribution financière année 2012	6 000 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 15.01.2013 MOTION DE FÉLICITATIONS ROYAL NOVICE B

Monsieur le conseiller José Dufour présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'équipe Royal Novice B pour avoir remporté lors de la 28e édition, le tournoi interrégional Novice qui s'est déroulé à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix du 5 au 13 janvier dernier.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur de conseiller Jean-Louis Tremblay propose que la présente séance soit levée.

Lili Simard, mairesse

Mario Bouchard, greffier